



Principes généraux

Ce document a pour but de présenter les principes que devrait suivre tout projet appuyé par Fribourg-Solidaire.

Le projet est un ensemble d'activités visant à atteindre, dans les délais fixés et avec un budget donné, des objectifs clairement définis.

Finalité

- le projet répond aux besoins fondamentaux des populations défavorisées sur le plan économique, social, culturel et/ou politique
- le projet comprend le droit à l'autodétermination, à la justice sociale, à la sécurité ainsi qu'au respect des droits humains
- le projet prend en compte un développement inclusif c'est à dire qui n'exclut personne et qui vise à réunir toutes les sensibilités. Il prendra en compte notamment les aspects d'équité, de genre et tiendra compte des minorités
- le projet se place dans une perspective de développement durable : environnementalement, économiquement, socialement
- le projet vise :
 - l'autonomisation
 - l'auto-organisation
 - la mise en valeur des initiatives locales

Conception et mise en oeuvre

- le projet appuie des initiatives propres de la population concernée
- le projet fait appel à une technologie appropriée
- le projet privilégie les compétences requises dans le pays ou la région concernée
- le projet doit viser l'efficacité (les objectifs établis au préalable sont atteints) et l'efficience (ils sont atteints en utilisant le minimum de ressources)

Les populations cibles

- le projet s'adresse aux populations défavorisées
- les populations cibles sont le plus possible actrices de la réalisation du projet. Elles contribuent, sur le plan financier, matériel et/ou en main d'œuvre, à la réalisation du projet
- dans la mesure du possible, la population cible participe à l'élaboration, l'exécution et le suivi du projet

Principes de la participation

- les projets sont réalisés par des partenaires privés ou publics qui ont pris l'initiative
- le partenaire occupe une place centrale dans la construction du projet : planification, exécution et évaluation du projet
- le projet est ainsi adapté aux capacités de mise en oeuvre des groupes concernés et/ou de l'organisation partenaire



Principes généraux

- le partenaire travaille le plus possible avec une approche participative au niveau de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du projet

Pérennité

Dès la planification du projet, l'association membre de Fribourg-Solidaire inclut une réflexion de désengagement et de pérennisation. Cette réflexion fait l'objet d'un chapitre dans le document de présentation de projet à Fribourg-Solidaire (ici faire référence au canevas).

La pérennité du projet doit être démontrée sur les plans :

- financier
- institutionnel
- reproductibilité
- le projet est cohérent, avec un début et une fin

Un projet ayant les mêmes objectifs ne pourra pas être financé plus de six ans de suite par Fribourg-Solidaire